Kruger
Énergie

Siège social

Kruger Énergie Bromptonville S.E.C.
3285, chemin Bedford
Montréal (Québec) H3S 1G5
Tél. : 514 737-1131
Téléc. : 514 343-3124

Montréal, le 17 novembre 2026

Par courriel : johanne.skelling@regie-energie.qc.ca; greffe@regie-energie.qc.ca

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43 Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Kruger Énergie Bromptonville S.E.C. – Demande d'ordonnance de traitement confidentiel – Dossier R-4318-2025

Maître Skelling,

Nous faisons suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») du 3 novembre 2026 dans le dossier R-4318-2025. Par cette lettre, la Régie convoque une audience le 14 décembre 2026 en lien avec la demande d'ordonnance de traitement confidentiel de Kruger Énergie Bromptonville S.E.C. (le « **Fournisseur** ») et Hydro-Québec (le « **Distributeur** ») visant certains renseignements concernant notamment le Fournisseur et l'Amendement no 5 au contrat d'approvisionnement en électricité à partir de biomasse.

Le Fournisseur estime avoir exposé de façon exhaustive par écrit les motifs au soutien de sa demande. Ces motifs figurent dans l'affirmation solennelle de M. Alexandre Patte du 5 novembre 2025, dont une version caviardée révisée a été soumise à la Régie, ainsi que dans sa déclaration sous serment complémentaire du 20 octobre 2026.

Compte tenu de ce qui précède, et tenant compte également de l'absence de contestation à la demande d'ordonnance de traitement confidentiel, le Fournisseur soumet respectueusement que la Régie dispose de tous les éléments nécessaires pour statuer sans audience sur le caractère public ou confidentiel des renseignements en cause. Le cas échéant, le Fournisseur s'en remettra à la décision de la Régie.

Veuillez agréer, Maître Skelling, l'expression de nos salutations distinguées.



Alexandre Patte
Chef de la direction financière, division industrielle